

ministre parle de la valeur marchande réelle il n'est sûrement pas question de la société des pétroles bitumineux Great Canadian Oil Sands qui existe déjà, car celle-ci a pu déclarer une perte alors qu'en réalité elle avait réalisé des bénéfices.

Je soupçonne les associés de Syncrude d'avoir recours au même genre de calcul pour embobeler le gouvernement et partant le contribuable canadien, et ainsi obtenir des concessions et un prix mondial plus élevé pour le pétrole qui devrait être de \$6.50 le baril au lieu de \$13 à \$15. Nous avons été induits par erreur par les compagnies pétrolières dans la passé comme le prouve l'histoire de la prospection et de l'exploitation du pétrole au Canada.

Le gouvernement a été induit en erreur par les associés de Syncrude lorsqu'il a pris un engagement envers eux il y a quelques semaines, à Winnipeg, et il me semble, étant donné que ce sont les contribuables canadiens qui fournissent la majeure partie des fonds nécessaires au projet Syncrude tout en ayant une participation limitée à 30 p. 100, que nous devrions fournir nous-mêmes tout l'argent nécessaire et jouir ainsi des avantages de la participation intégrale. Nous devrions faire du projet Syncrude une entreprise entièrement étatisée. Cette démarche serait d'autant plus justifiée que nous allons y mettre les fonds de toute manière.

Nous ferions aussi bien de conserver la direction de l'entreprise afin de pouvoir mettre en valeur ces réserves de pétrole dont l'ampleur dépasse même celles de tout le Moyen-Orient, et répondre ainsi à nos propres besoins économiques plutôt qu'à ceux de quelques sociétés multinationales étrangères. De cette manière, nous pourrions exploiter le pétrole et fixer nos propres prix pour l'avantage des consommateurs canadiens, leur évitant ainsi de devoir payer des prix artificiellement élevés.

C'est la raison pour laquelle le Nouveau parti démocratique s'oppose à cette trahison au profit de Syncrude et dont les libéraux et les conservateurs se sont faits les défenseurs jusqu'à présent. Il faut que le peuple canadien fasse connaître ses vues au gouvernement pour empêcher cette braderie effroyable.

**Le président:** Le vote porte sur l'article 4 modifié.

(L'article 4 modifié est adopté par 58 voix contre 14.)

● (1600)

**Le président:** Le comité passe maintenant à l'étude de l'article 7 modifié. L'article 7 modifié est-il adopté?

Sur l'article 7 modifié.

**M. Nystrom:** Monsieur le président, toujours au sujet de l'article 7, j'aimerais dire au comité et surtout aux députés libéraux, qui quittent maintenant la Chambre pour retourner à leurs bureaux après le vote, que le comité devrait réétudier...

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Nystrom:** Je parlerai donc à ceux qui restent.

Je leur demande de songer, après ce qui s'est passé hier soir, s'il ne serait pas possible de retarder l'adoption des articles du bill traitant des ressources et des redevances jusqu'après la réunion des premiers ministres en avril. Après avoir écouté le long débat qui a eu lieu à la Chambre

### Droit fiscal

hier soir, je suis certain que les députés libéraux seront maintenant prêts à réviser leur position.

Pour des raisons de bonne volonté, de collaboration et d'unité nationale, nous, de l'opposition, proposons à la Chambre de retarder la proclamation de tous les articles traitant des redevances et des ressources jusqu'après la rencontre des premiers ministres. Je sais que j'ai l'accord de députés comme le député de Nipissing qui est toujours prêt à collaborer et qui se soucie du développement du Nord de l'Ontario.

Je sais que j'ai également l'appui de certains députés des Prairies. Je vois ici le député de London-Ouest. Je suis sûr que ces députés s'intéressent à l'expansion de notre pays, surtout de ses régions périphériques et pour réussir cette expansion, nous avons besoin de la collaboration de toutes les provinces.

Il est grand temps que nous traitions avec les provinces dans un esprit de coopération au lieu d'employer la manière forte. Il est grand temps que nous leur disions: «Si nous réduisons les revenus que vous tirez des ressources, nous vous donnerons d'autres possibilités d'expansion. Nous vous imposerons différemment et nous vous donnerons l'occasion de transformer vos matières premières».

C'est pourquoi, avant d'aller plus loin, je voudrais proposer un amendement à cet article. Je propose:

Que l'on modifie l'article 7 du bill C-49 en insérant immédiatement après le paragraphe (6), le nouveau paragraphe suivant:

(7) Le paragraphe (1) et le paragraphe (5) du présent article n'entreront en vigueur et n'auront force de loi que sur proclamation du gouverneur en conseil après le 15 avril 1975.

En fait, cette formulation est la même que celle que nous avons déjà étudiée. Je juge très important de soumettre cette question au comité une fois de plus. Je suis certain que les libéraux, généreux comme ils sont, ont pu revenir sur leur position depuis hier soir. Peut-être sont-ils beaucoup plus coopératifs maintenant, car il est encore de bonne heure, qu'ils ne l'étaient hier soir lorsqu'ils se sont fait surprendre et se sont empêtrés dans le processus parlementaire. Je suis sûr qu'ils sont maintenant beaucoup plus d'humeur à collaborer. A voir le nombre de ministres présents à la Chambre, y compris le ministre d'État chargé des affaires urbaines, c'est l'évidence même.

Je voudrais dire pour la dernière fois que dans un esprit de bonne volonté et de collaboration nous demandons au ministre des Finances de reporter la promulgation des articles de ce bill qui traitent des ressources et des redevances jusqu'après la conférence des premiers ministres. Je suis certain que le député de York-Simcoe et d'autres députés du parti conservateur et du parti du Crédit social sont d'accord avec moi. Je présume que la plupart des libéraux le sont aussi au fond d'eux-mêmes, sauf s'ils pensent à leur nomination future au Sénat, au cabinet ou à la magistrature. Je pense qu'ils seraient heureux de voir le ministre donner son assentiment.

**Des voix:** Le vote.

**Le président:** Le comité est saisi de l'amendement du député de Yorkton-Melville. Consent-il à l'adopter?

**Des voix:** Non.

**M. Benjamin:** Monsieur le président, les députés d'en face ont l'air de croire que nous faisons cela pour nous amuser.